



Département du Pas-de-Calais

## SYMVAHEM Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	8

\*\*\*\*\*

### *Extrait du Registre des Délibérations Séance du mardi 13 mars 2018*

L'an deux mille dix-huit le 13 mars à 19h00, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 06 mars 2018, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Audrehem sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

**Les délégués titulaires :** Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), José BOUFFART (CCPL), Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Julien RENAULT (CCRA), Jacques André DELACRE (CCRA), Brigitte HAVART (CCPO) représentées par Mr Bruno DEMILLY

**Absents excusés :** Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL)

**Suppléants présents :** Mr Francis LECLERCQ (CCRA), Mr Jean PECQUEUX (CCRA)

**Suppléants excusés :** Mr Daniel PIQUET (CCRA)

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Thierry ROUZE (CCRA).

### 03/2018 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

La présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) est une étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire prévue par l'article L 2312-1 du CGCT, il permet d'informer sur la situation économique et financière de la collectivité et de discuter des choix budgétaires avant le vote du budget primitif.

Pour rappel, le rapport d'orientation budgétaire fait l'objet d'une délibération mais n'a pas de caractère décisionnel.

Le DOB est présenté en séance avec des précisions apportées par les techniciens sur chaque dossier.

Le conseil syndical décide de prendre acte à l'unanimité (8 voix pour 0 contre) de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport joint en annexe.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

le **20 MARS 2018**

Le Président, José BOUFFART

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,*

*Pour Copie Conforme,*

Le Président.



REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER le  
**27 MARS 2018**





## SYMVAHEM

### DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

#### PREAMBULE

Préalablement à la présentation des orientations budgétaires pour l'année 2018, il convient de rappeler les deux grands domaines d'intervention du SYMVAHEM, qui se décomposent en programmes d'actions.

#### 1. Lutte et prévention des inondations

- Les actions de lutte contre les inondations figurant au **dossier PAPI**
- Les actions de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur les parcelles agricoles : opération dite « **hydraulique douce** »
- L'acquisition et la mise à disposition aux habitants de matériel anti-inondation : opération dite « **protection individuelle rapprochée** ».

#### 2. Préservation et valorisation de la Hem et de ses affluents

- Les actions de restauration et d'entretien de la Hem et ses affluents 2015-2024 : opération dite « **plan de gestion de la Hem** »
- Les actions de rétablissement de la continuité écologique : opération dite « **aménagement des barrages** » (aménagement des moulins ayant une obligation réglementaire au titre de l'article L 214-17 du code de l'environnement)

#### RAPPEL DU BILAN 2017

L'année 2017 se situe dans la continuité de l'année 2016, marquée par un volume d'activités important.

#### Concernant l'aménagement des barrages :

Sur les 10 ouvrages :

- 1 est arasé sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la FDAAPPMA62 (barrage de Guémy),
- 1 est arasé sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la FDAAPPMA62 (barrage de Nordausques),
- 6 sont arasés sous maîtrise d'ouvrage déléguée du SYMVAHEM (moulin bleu de Polincove, minoterie de Recques-sur-Hem, barrage de Zouafques, barrage du Hamel, barrage Vandroy et le barrage Delzoide),
- 1 est en cours d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage AEAP (barrage Leulenne),
- 1 reste à aménager sous maîtrise d'ouvrage EPF (pisciculture d'Audenfort) en 2018.

Montant de l'investissement pour ces 5 moulins : 1 043 228,36 euros TTC  
Subventionné par : l'agence de l'eau (52.61%), le FEDER (46.59%), le SYMVAHEM (0.80%).

Montant de l'investissement pour le moulin Delzoide : 496 372,86 euros TTC  
Subventionné par : l'agence de l'eau (66,38%), le Conseil Départemental (13,62%), la CAPSO (20%)

## Concernant l'hydraulique douce :

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des linéaires d'hydraulique douce existants sur le bassin versant de la Hem :

	HAIES		FASCINES		TOUS TYPES D'OUVRAGES	
	Nbre ouvrages	Linéaires (ml)	Nbre ouvrages	Linéaires (ml)	Nbre ouvrages	Linéaires (ml)
1 <sup>er</sup> programme (2013-2014)	26	2557*	10	249	36	2806
2 <sup>ème</sup> programme (2016-2017)	21	3085	20	367	41	3452
AFR Alquines	12	1357	7	205	19	1562
<b>TOTAL</b>	<b>59</b>	<b>6999</b>	<b>37</b>	<b>821</b>	<b>96</b>	<b>7820</b>

*\*Certaines haies ont été prolongées lors du programme d'entretien 2015-2017, portant le linéaire de 2413 ml à 2557 ml.*

A ce jour, le SYMVAHEM gère donc 96 ouvrages d'hydraulique douce sur le territoire du bassin versant, ce qui représente un linéaire de 7820 ml.

## Concernant le programme de restauration et d'entretien de la Hem

Un troisième programme de travaux de restauration a été réalisé :

- 22 parcelles conventionnées
- 1,3 km de clôture
- 7 abreuvoirs et 2 ponts
- Renaturation du vivier d'Alquines
- Protection de berges à Recques sur Hem, Bonningues-les Ardres et Licques

L'entreprise Forêts et Paysages et l'association Campagne Services ont réalisés ces travaux. Le montant des travaux est de 103 876,23 € TTC (subventions : 20% CR et 70% AEAP).

## Concernant les barrières « anti-inondation »

L'année 2017 a permis de finaliser la distribution des matériels. Pour rappel, 67 habitations sont concernées, ce qui représente 184 ouvertures (144 matériels pour des ouvertures d'1,5 mètre maximum et 40 matériels pour des ouvertures au-delà d'1,5 mètre).

## Concernant le programme d'action et de prévention des inondations

L'année 2017 a également été marquée par la signature de ce programme partenarial permettant au SYMVAHEM de bénéficier de subventions (Etat, Agence ce de l'eau, FEDER) en particulier pour la réalisation des travaux de zones d'expansion de crues ou champs d'inondation contrôlée.



## LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

2018 est une année charnière dans le fonctionnement du syndicat qui devra se préparer à faire face au nouveau défi que constitue la réalisation des actions dans le cadre du PAPI.

### La mise en œuvre du programme d'action et de prévention des inondations

Le PAPI d'intention désormais labellisé, il convient pour chaque maître d'ouvrage de passer à la phase opérationnelle avec le soutien des financeurs prenant part au programme. Le programme prévoit sur une période de 6 ans la réalisation de zones d'expansion de crues à Audenfort, en amont du Breuil, à proximité du barrage de la Leulenne, sur le site de Sanghen. Soit un total de 4 millions d'euros TTC en additionnant le montant des travaux, des études, de l'ingénierie sans évoquer d'éventuelles fouilles archéologiques. Ce projet est financé en théorie à 80% (hors ingénierie).

Un chef de projet profil ingénieur sera recruté pour le suivi technique de ce dossier afin d'associer le plus largement possible toutes les parties prenantes : agriculteurs, propriétaires, élus, partenaires techniques et financiers. Ce recrutement doit s'appuyer sur les initiatives déjà menées en la matière par les syndicats « voisins ». C'est pourquoi, il sera proposé un partenariat avec le SMAGEAa de manière à ce que l'agent qui sera recruté travaille en parfaite collaboration avec ce syndicat qui bénéficie déjà d'une expérience certaine en termes d'aménagement de zones d'expansion de crues. Le déménagement du SMAGEAa dans de nouveaux locaux, à la maison du papier à Esquerdes, en juillet 2018 apparaît sur ce point comme une opportunité à saisir pour y prévoir un espace de travail dédié à cet agent.

Parallèlement à ce recrutement, il convient de retenir une maîtrise d'œuvre afin de piloter les études réglementaires à élaborer avant travaux, d'aider le syndicat à sélectionner les entreprises en charge des travaux et à les suivre jusqu'à réception. Pour choisir cette maîtrise d'œuvre, le SYMVAHEM a prévu de faire appel à un cabinet pour l'assister dans la rédaction du dossier de consultation des entreprises qui s'avère en effet technique eu égard à la réglementation et à la complexité du dossier.

#### ▪ **Prévisions budgétaires 2018 (HT) :**

- Salaire ingénieur : 30 000 euros
- AMO pour marché de maîtrise d'œuvre : 15 000 euros
- Début de mission de maîtrise d'œuvre : 30 000 euros

### Le deuxième programme « hydraulique douce »

Après avoir réalisé deux programmes d'aménagements détaillés ci-dessus, un plan d'entretien a été élaboré afin de pérenniser ces dispositifs. Un second programme d'entretien a été élaboré pour la période 2018-2020. Ce programme concernera les ouvrages d'hydraulique douce implantés par le SYMVAHEM (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> programme) ainsi que les ouvrages issus d'un remembrement à Alquines. Au total, ce sont 6999 ml de haies et 821 ml de fascines qui seront concernés par ces travaux d'entretien et de restauration. Une demande de subvention a été déposée auprès de l'Agence de l'eau (60 % possible), et une autre en voie d'être déposée auprès du Conseil départemental (20 % possible sur la restauration). L'entreprise retenue est *Campagne Services*. Les travaux débuteront en janvier 2018.

En complément, il est proposé de mettre en place une démarche agro-écologique. Une première rencontre des différents partenaires techniques (Chambre d'Agriculture, GEDA, APAD 62, Fédération de Chasse, Agence de l'eau...) a été organisée fin 2017. Un programme d'action doit désormais être élaboré en concertation avec les partenaires.

- **Prévisions budgétaires 2018 (HT) :**
  - Programme agroécologique : 14 000 euros
  - Indemnités agriculteurs : 2 à 3 000 euros

#### Distribution des barrières anti-inondation

En complément des équipements déjà distribués, il est prévu de finaliser la distribution des matériels pour des maisons vulnérables pour lesquels les propriétaires se sont manifestés tardivement.

A l'issue de cette distribution, l'opération sera considérée comme achevée.

- **Prévisions budgétaires 2018 HT:**
  - Acquisition des équipements : 15 000 euros

#### La poursuite des actions du plan de gestion

Un plan de gestion entretien 2016-2018 a été élaboré et les travaux vont se poursuivre cette année.

Par ailleurs, un deuxième programme de travaux de restauration a été élaboré et les travaux vont également se poursuivre.

- **Prévisions budgétaires 2018 HT:**
  - Poursuite des travaux : 90 000 euros (restauration) + 30 000 euros (entretien)

#### La poursuite des travaux d'aménagement des barrages

Il s'agit de suivre les travaux en cours sur le barrage Leulenne à Tournehem-sur-la-Hem et de suivre l'enquête publique concernant les travaux de restauration de la continuité écologique de la pisciculture d'Audenfort.

Maintenant que les travaux sont achevés en grande partie, il convient de suivre l'évolution des sites aménagés (ex : étude hydraulique et sur le transit sédimentaire pour mesurer l'impact cumulé des aménagements, définition d'une stratégie de traitement des ouvrages en amont).

- **Prévisions budgétaires 2018 :**
  - Participation du SYMVAHEM sur une partie des travaux de la pisciculture de Audenfort à confirmer

## PERSPECTIVES BUDGETAIRES

### Section de fonctionnement

#### *Dépenses de fonctionnement*

	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses de fonctionnement	29 393,54	58 976,22	91 449,72	115 839.15	301 481.47
Evolution depuis n-1	+ 3 921,54	+ 29 582,68	+ 32 473,50	+ 24 389.43	+ 185 642.32

En 2017, les dépenses de fonctionnement comprennent essentiellement :

- des dépenses de personnel (dont la quote-part hors subvention pour le salaire de l'animatrice) et d'indemnités élus : 47 368.55 euros
- des charges courantes pour 254 112.92 euros

Le fonctionnement administratif du syndicat est assuré par deux agents à temps non complet. Un coordinateur à raison de 6h / semaine (rémunéré sur la base de son régime indiciaire d'attaché principal (IM : 600 / IB : 725) et une secrétaire à raison de 12h / semaine rémunéré sur la base de son régime indiciaire (IM : 330 / IB 354). Celle-ci a bénéficié du versement d'heures complémentaires au nombre de 23

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation du fait du passage de certaines études et certains travaux en section de fonctionnement afin de bénéficier de subventions sur les montants TTC.

#### *Recettes de fonctionnement*

	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes de fonctionnement	50 414,24	87 867	114 833,68	138 930.35	355 613.63
Evolution depuis n-1	+ 1 229,62	+ 37 452,76	+ 26 966,68	+ 24 096.67	+ 216 683.28

Dont les participations des EPCI membres :

EPCI	Clé de répartition	Montant cotisation en 2017	Montant prévisionnel 2018
Communauté de Communes de la Région d'Audruicq	37,53 %	<b>52 716.51 €</b>	<b>71 307,00</b>
Communauté de Communes Pays d'Opale	18,47 %	<b>25 944.73 €</b>	<b>35 093,00</b>
Communauté de Communes du Pays de Lumbres	23,61 %	<b>33 163.79 €</b>	<b>44 859,00</b>
Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	20,39 %	<b>28 640.40 €</b>	<b>38 741,00</b>

Les partenaires institutionnels (agence de l'eau, conseil régional, conseil départemental, FEDER) sont sollicités sur chaque programme d'actions.

Il est à noter un fort décalage (prévu) entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes.

En 2018, les participations des EPCI seront revues à la hausse pour faire face aux premières dépenses du programme de travaux des zones d'expansion de crues à commencer par l'ingénierie (recrutement d'un ingénieur, d'une AMO maîtrise d'œuvre et d'un cabinet de maîtrise d'œuvre).

Au-delà de 2018, une programmation pluriannuelle des dépenses et recettes du syndicat sera diffusée auprès des EPCI membres afin de les sensibiliser sur la nécessité d'ajuster leur participation au niveau du volume d'investissement du projet susmentionnée (réalisation de ZEC) estimé à environ 4 millions d'euros TTC. Pour ce faire, le SYMVAHEM pourra s'appuyer sur le travail réalisé par les cabinets SEPIA conseils/IREEDD.



## Section d'investissement

### *Dépenses d'investissement*

	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses d'investissement	39 153,07	61 372,09	208 128,02	922 010.77	469 341.99
Evolution depuis n-1	- 15 818,38	+ 22 219,02	+ 146 755,93	+ 713 882.75	- 452 668.78

Les dépenses d'investissement sont essentiellement composées de frais d'études et de travaux.

### *Recettes d'investissement*

	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes d'investissement	86 520,45	23 322,43	376 522.48	782 154.57	724 884.99
Evolution depuis n-1	+ 60 571,84	- 63 198,02	+ 353 200,05	+ 405 632.09	- 57 269.58

Les subventions d'investissement sont versées au rythme d'avancement des études.

En 2018, **763 323.80 euros** sont à encaisser sur des études et travaux déjà payés.

- Etude Cariçaie sur les Moulins de Recques et Polincove : 28 392 €
- Etude Aquatec sur les Moulins de Zouafques, Hemel et Vandroy : 23 824 €
- Etude Aquatec pour le Moulin Delzoïde : 20 232 € (Agence + CAPSO)
- Plan de gestion de la Hem 2017 : 56 224.75 €
- Travaux de la continuité écologique sur le 5 barrages AEAP : 136 425.20 €
- Travaux de la continuité écologique sur le 5 barrages FEDER : 112 954.24 €
- Travaux d'entretien de la Hem et ses affluents : 35 905.80 €
- Travaux d'entretien 1<sup>er</sup> programme HD 2015-2017 : 3 379.29 €
- Travaux d'implantations 2<sup>ème</sup> programme HD : 20 189 €
- Travaux Moulin Delzoïde : 315 237.52 € (Agence, Département et CAPSO)
- Enquête Publique Moulin de Audenfort : 10 560 €

## **GESTION DE LA DETTE**

Dans le cadre de la dette, le SYMVAHEM a eu recours à un premier emprunt d'un montant de 230 000 euros visant à financer l'acquisition des barrières anti-inondation et les premiers travaux du plan de gestion.

aux conditions suivantes :

- Type de prêt : prêt amortissable
- Taux du prêt : 1.69% (TEG : 1.73%)
- Durée : 10 ans
- Montant de l'annuité : 25 191,57 euros / date de la première échéance : 25/11/2016

De plus, il a eu recours un prêt relais d'un montant de 400 000 euros à rembourser au plus tard en septembre 2018. Le montant de ce prêt relais a été porté à 650 000 euros en remplacement de la ligne de trésorerie d'un montant de 350 000 euros.

## **SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**

### ***Le niveau d'épargne brute :***

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la capacité d'autofinancement (CAF) utilisée en comptabilité privée.

L'épargne brute conditionne la capacité d'investissement de la collectivité. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations et emprunts).

En se basant sur le compte administratif de l'année 2017, l'épargne brute est de 54132 euros. Cette épargne doit être rehaussée dès cette année pour envisager le financement des ZEC.

### **En conclusion**

Pour rappel, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, toutes les intercommunalités adhérentes au SYMVAHEM ont la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Une adaptation des statuts du SYMVAHEM à cette prise de compétence est prévue courant 2018 à l'issue de l'étude menée en partenariat avec le SMAGEAA. L'objectif étant de permettre au syndicat de se « transformer » en EPAGE et de proposer à ses EPCI membres une nouvelle programmation pluriannuelle d'actions. La mise en œuvre du PAPI (réalisation des ZEC et des actions associées) ainsi que la prise en compte de la compétence GEMAPI, nécessitent en effet de dégager des moyens d'intervention supplémentaires et donc de donner encore plus de lisibilité aux partenaires pour répondre aux enjeux et atteindre les objectifs fixés. Comme indiqué plus haut, un travail de sensibilisation et de concertation sera donc mené durant l'année auprès des techniciens et élus.

Audrehem



Département du Pas-de-Calais

# SYMVAHEM

## Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

\*\*\*\*\*

### *Extrait du Registre des Délibérations* *Séance du mardi 13 mars 2018*

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	8

L'an deux mille dix-huit le 13 mars à 19h00, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 06 mars 2018, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Audrehem sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

**Les délégués titulaires :** Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), José BOUFFART (CCPL), Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Julien RENAULT (CCRA), Jacques André DELACRE (CCRA), Brigitte HAVART (CCPO) représentées par Mr Bruno DEMILLY

**Absents excusés:** Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL)

**Suppléants présents :** Mr Francis LECLERCQ (CCRA), Mr Jean PECQUEUX (CCRA)

**Suppléants excusés :** Mr Daniel PIQUET (CCRA)

**SECRETARE DE SEANCE :** Thierry ROUZE (CCRA).

**04/2018 Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix d'une maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation de zones d'expansion de crues - autorisation donnée au Président pour signer le marché et déposer les demandes de subventions**

Le SYMVAHEM a besoin d'être accompagné techniquement pour le montage du dossier de consultation des entreprises en vue de retenir une maîtrise d'œuvre pour les projets de ZEC. Ainsi, il est proposé d'avoir recours à un cabinet sous forme d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. L'intérêt est de bénéficier de toutes les informations utiles sur la réglementation en vigueur qui s'avère dense et complexe. De plus, le SYMVAHEM pourra s'appuyer sur une méthodologie lui permettant de retenir le maître d'œuvre en juillet prochain, dans le même temps que le recrutement de l'agent dédié au projet.

L'enveloppe budgétaire de ce marché est située autour de 15 000 euros HT, avec des subventions de l'Agence de l'eau à hauteur de 40% et de l'Etat à hauteur de 40% (à confirmer)

Trois cabinets ont proposé une offre. Après ouverture des plis le vendredi 2 mars dernier et analyse des offres, le choix du cabinet retenu doit être validé en conseil syndical.

L'analyse des offres est présentée en séance.

Le conseil syndical décide à l'unanimité (8 voix pour 0 contre) de retenir le cabinet Hydratec qui a présenté la meilleure offre économiquement pour le syndicat au regard des considérations techniques et budgétaires, d'autoriser le Président à signer le marché, de déposer les dossiers de demande de subvention aux différents financeurs et signer toutes pièces s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

le 19 AVR. 2018

Le Président, José BOUFFART



*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,*

*Pour Copie Conforme,*

*Le Président.*



REÇU EN SOUS PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

27 AVR. 2018





Département du Pas-de-Calais

## SYMVAHEM

### Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	8

\*\*\*\*\*

#### *Extrait du Registre des Délibérations* *Séance du mardi 13 mars 2018*

L'an deux mille dix-huit le 13 mars à 19h00, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 06 mars 2018, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Audrehem sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

**Les délégués titulaires :** Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), José BOUFFART (CCPL), Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Julien RENAULT (CCRA), Jacques André DELACRE (CCRA), Brigitte HAVART (CCPO) représentées par Mr Bruno DEMILLY

**Absents excusés :** Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL)

**Suppléants présents :** Mr Francis LECLERCQ (CCRA), Mr Jean PECQUEUX (CCRA)

**Suppléants excusés :** Mr Daniel PIQUET (CCRA)

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Thierry ROUZE (CCRA).

#### **05/208 Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »**

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales,

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales et à leurs groupements de faire procéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Le conseil syndical décide à l'unanimité (8 voix pour 0 contre) la prise en charge des dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants syndicaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions du syndicat auprès de ses partenaires.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

le **20 MARS 2018**

Le Président, José BOUFFART

  


*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,*

*Pour Copie Conforme,*

*Le Président.*

  


REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le  
**27 MARS 2018**